

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 5 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le six juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bastien CHAPACOU, Maire, d'après les convocations **du 29 mai 2026**.

Présents : Bastien CHAPACOU, Joël SERTON, Jules GUIBERT, Julie BELLINI, Michel DAM, Patrice MARQUIS, Gaylord BERTHONNEAU, Laëtitia DOS SANTOS, Eléonore ROY, Ceridwen MORTIER, René AUBERT, Carole CROISSETTE.

Absent : Jacques LYS

Secrétaire de séance : Jules GUIBERT.

Pouvoirs : Anne STANGHELLINI à Jules GUIBERT ; Valérie DUBOIS à Julie BELLINI.

Nombre de membres afférents au Conseil municipal :	15
Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	14
Dont nombre de membres qui ont donné pouvoir :	02

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 :

Vu le procès-verbal de la séance du 22 avril 2026 ;

Ayant entendu une remarque sur la numérotation des délibérations demandant à inverser les délibération 7 et 8 par soucis de conformité à la numérotation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2026.

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-------------------------	------------------------

2 – DÉLIBÉRATION N°2026JUN05 01 – Désignation du représentant titulaire et du représentant suppléant de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de commune Vals de Saintonge Communauté

Le Maire rappelle la réglementation :

Vu l'arrêté préfectoral n°13-1133-DRCTE-B2 en date du 30 mai 2013 portant création de la Communauté de communes Vals de Saintonge ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCTE-BCL en date du 5 mai 2025 portant modification des statuts de la Communauté de communes Vals de Saintonge ;

Vu l'article 1609 nonies C-IV du Code Général des Impôts, relatif à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Vals de Saintonge Communauté en date du 11 mai 2026 portant création de la CLECT et fixant sa composition à 109 membres titulaires et 109 membres suppléants, à raison d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune membre ;

Considérant que chaque commune membre doit désigner, par délibération de son conseil municipal, un représentant titulaire et un représentant suppléant ;

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du courriel reçu le 12 mai 2026 du directeur général des services de Vals de Saintonge communauté sur la désignation du représentant de la commune à la CLECT.

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il doit procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant permanent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 – Représentant titulaire

De désigner Monsieur **Jules GUIBERT**, troisième adjoint, en qualité de représentant titulaire de la commune de Villeneuve-la-Comtesse à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté.

ARTICLE 2 – Représentant suppléant

De désigner Monsieur **Bastien CHAPACOU**, maire, en qualité de représentant suppléant de la commune de Villeneuve-la-Comtesse à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de Vals de Saintonge Communauté.

ARTICLE 3 – Transmission

La présente délibération sera transmise à Vals de Saintonge Communauté et, conformément aux dispositions générales du code des collectivités territoriales, au représentant de l'État dans le département.

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
------------------------	-------------------------	------------------------

3 – DÉLIBÉRATION N°2026JUN05 02 – Élections sénatoriales 2026 – Élections des trois délégués titulaires

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux.

a) Composition du bureau de vote

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Michel DAM
- Monsieur René AUBERT
- Madame Cerdiwen MORTIER
- Monsieur Jules GUIBERT

-

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Les candidats sont :

- Monsieur Patrice MARQUIS
- Madame Anne STANGHELLINI
- Monsieur Jules GUIBERT

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales de septembre 2026.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- | | |
|------------------------------|----|
| - nombre de bulletins : | 14 |
| - bulletins blancs ou nuls : | 00 |
| - suffrages exprimés : | 14 |
| - majorité absolue : | 08 |

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- | | |
|-------------------------|---------|
| - M. Patrice MARQUIS | 14 voix |
| - Mme Anne STANGHELLINI | 14 voix |
| - M. Jules GUIBERT | 14 voix |

M. Patrice MARQUIS, Mme Anne STANGHELLINI et M. Jules GUIBERT ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégué pour les élections sénatoriales.

4 – DÉLIBÉRATION N°2026JUN05 03 – Élections sénatoriales 2026 – Élections des trois délégués suppléants

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau de vote

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- Monsieur Michel DAM
- Monsieur René AUBERT
- Madame Cerdiwen MORTIER
- Monsieur Jules GUIBERT

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Les candidats sont :

- Monsieur Joël SERTON
- Madame Eléonore ROY
- Madame Ceridwen MORTIER

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales de septembre 2026.

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 00
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 08

c) Élection des délégués suppléants

Ont obtenu

- M. Joël SERTON 14 voix
- Mme Eléonore ROY 14 voix
- Mme Ceridwen MORTIER 14 voix

M. Joël SERTON, Mme Eléonore ROY et Mme Ceridwen MORTIER ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégué suppléant pour les élections sénatoriales.

5 – Questions diverses

- Le maire a annoncé le recrutement d'un agent saisonnier pour épauler les équipes municipales ;
- La salubrité des dispositifs de ramassages de verre et de recyclage a été abordée ;
- Le maire a réitéré son soutien aux associations organisant les marchés sur le territoire de Villeneuve-la-Comtesse ;
- Le sujet de manque d'équité des dons en nature fournis par la commune aux associations a été abordé, une discussion sera initiée dans les prochaines semaines par les élus ;
- L'entretien des chemins blancs figure dans les priorités de l'équipe municipale. De plus amples informations seront disponibles sous peu.

Fin de la séance 20h15

Le secrétaire

Le maire

Jules Guibert

Bastien Chapacou